

Tableau 1

Événements de pipeline

	Septembre			Cumulatif (septembre)		
	2019	2018	2014-2018 moyenne	2019	2018	2014-2018 moyenne
Nombre d'événements	4	6	8	33	86	87
Nombre d'événements avec produit rejeté	1	2	4	14	32	46
Nombre de blessés graves	0	0	0	0	0	0
Nombre de décès	0	0	0	0	0	0
Accidents	0	0	0	0	0	2
Produit rejeté	0	0	0	0	0	1
Rejet de gaz d'hydrocarbures	0	0	0	0	0	0
Rejet d'hydrocarbures à HPV ¹	0	0	0	0	0	0
Rejet d'hydrocarbures à BPV ^{2,3}	0	0	0	0	0	0
Rejet d'autre produit	0	0	0	0	0	0
Rejet du corps de la canalisation	0	0	0	0	0	1
Incendie/Inflammation	0	0	0	0	0	1
Explosion	0	0	0	0	0	0
Rupture	0	0	0	0	0	1
Pipeline heurté par objet	0	0	0	0	0	0
Exploitation au-delà des limites	0	0	0	0	0	0
Activité géotechnique/hydraulique/environnementale	0	0	0	0	0	0
Incidents	4	6	7	33	86	86
Produit rejeté	1	2	4	14	32	45
Rejet de gaz d'hydrocarbures	0	2	3	12	29	25
Rejet d'hydrocarbures à HPV ¹	0	0	1	0	0	5
Rejet d'hydrocarbures à BPV ^{2,3}	1	0	0	2	3	9
Rejet d'autre produit	0	0	0	0	0	6
Rejet du corps de la canalisation	0	1	1	1	4	3
Incendie/Inflammation	0	0	1	3	4	4
Explosion	0	0	0	0	1	1
Pipeline heurté par objet	0	1	1	6	5	5
Exploitation au-delà des limites	2	1	2	4	9	15
Activité géotechnique/hydraulique/environnementale	1	2	1	8	36	11
Activité non autorisée d'un tiers affectant l'intégrité structurale du pipeline	0	0	0	0	0	1

Données produites le 16 octobre 2019

NOTA:

¹ HPV - haute pression de vapeur au sens de la norme Z662 de l'Association canadienne de normalisation.² BPV - basse pression de vapeur au sens de la norme Z662 de l'Association canadienne de normalisation.³ Depuis juillet 2014, le seuil minimum de déclaration pour les rejets d'hydrocarbures à basse pression de vapeur est fixé à 1,5m³.